



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations  
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 01/04/2025  
Reçu en préfecture le 01/04/2025  
Publié le  
ID : 034-253401822-20250328-20250314-DE

## Séance du 28 mars 2025

Date de la convocation : 14 mars 2025

Date d'affichage convocation : 14 mars 2025

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	16
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	3		

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ et le vendredi 28 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

**N°2025-03-14**

Objet de la délibération :

**Demande de soutien  
financier pour la stratégie  
emballages**

**Présents :**

**CC Pays de Lunel :** FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre

**CC Grand Pic St Loup :** SENET Laurent, MATHERON Françoise, ANTOINE Pierre, KUSOSKY Romain

**CA Pays de l'Or :** CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie

**CC Rhony, Vistre, Vidourle :** LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine, GRAS Phillipe

**CC Pays de Sommières :** ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex,

**CC Terre de Camargue :** PENIN Olivier

**Commune de Lunel-Viel :** BILLET Eric

**Avaient donné procuration :** BERNARD Claude à MATHERON Françoise / CAPUS Georges à KUSOSKY Romain / MARTINEZ Pierre à DUMAS Alex

**Secrétaire de séance :** SENET Laurent

La stratégie emballages approuvée en comité syndical le 19 juin 2024, a pour objectif d'améliorer la qualité du tri et les quantités collectées, et de favoriser le réemploi et la réduction des emballages.

Dans ce cadre, il apparaît opportun de réaliser des études qui doivent permettre de mieux comprendre les habitudes et les erreurs de tri des habitants. Une connaissance fine des erreurs de tri les plus fréquemment réalisées est en effet nécessaire pour agir sur celles-ci.

Dans cette perspective, le Syndicat souhaite réaliser d'une part des campagnes de caractérisation de refus de tri, et d'autre part une étude des pratiques de consommation, d'usage et de tri des emballages.

Les caractérisations permettront d'identifier les erreurs de tri les plus fréquentes pour ensuite communiquer sur ces erreurs spécifiques pour y remédier.

L'étude permettra d'identifier les freins et les leviers au tri et à la réduction des emballages, de proposer les pistes d'actions à mettre en œuvre pour faciliter la transition.

Cette démarche permettra d'aboutir à une stratégie de communication qui produira des scénarii test pour évaluer l'impact concret des actions proposées.

Dans cette optique, l'ADEME et la Région Occitanie pourraient soutenir cette étude et ces caractérisations.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

2025-03-14\_ Demande de soutien financier pour la stratégie emballages

**Entendu l'exposé du Rapporteur, le Comité syndical décide, à l'unanimité :**

- D'autoriser le Président à solliciter tous les financements existants, notamment auprès de l'ADEME, de la Région Occitanie ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait à Lunel-Viel le 28 mars 2025,

**Le Secrétaire de séance,  
Laurent SENET**



**Le Président,  
Fabrice FENOY**



Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.